

AFFAIRES MUNICIPALES
Séance du 2 juin 2020

Secrétaire de séance : Fanny BEREZIAT

Le conseil municipal, réuni le 2 juin 2020 à 20h00 sous la présidence de M. Nicolas SCHWEITZER, maire, a délibéré sur les questions suivantes :

N° Délibération

2020-013

Mise en place des commissions communales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, détermine la composition suivante des commissions communales :

- **Commission Finances - Budget**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Présidente : Fanny BEREZIAT
 - Membres : Jean-Claude PRABEL, Laurent JANAUDY, Sylvie JAMBOR, Florent CALMET, Monique FAVIER
- **Commission Ecole, Cantine, Garderie**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Présidente : Fanny BEREZIAT
 - Membres : Laurent JANAUDY, Marie COMMARET, Jennifer MOISSONNIER
- **Commission Bibliothèque, Culture, Loisirs**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Présidente : Fanny BEREZIAT
 - Membres : Marie COMMARET, Magali ONCÛL, Laetitia PIZZINI
- **Commission gestion du personnel**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Présidente : Fanny BEREZIAT
 - Membres : Jennifer MOISSONNIER, Magali ONCÛL, Laetitia PIZZINI
- **Commission Voirie – Réseaux**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Président : Jean-Claude PRABEL
 - Membres : Cyrill JANAUDY, Pierre PERTUIZET, Lucas PONCET
- **Commission Matériel roulant et accessoires**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Président : Jean-Claude PRABEL
 - Membres : Florent CALMET, Cyrill JANAUDY, Pierre PERTUIZET,
- **Commission Cimetière - Réserve foncière - Affaires agricoles**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Président : Jean-Claude PRABEL
 - Membres : Marie-Laure GAILLARD, Cyrill JANAUDY, Pierre PERTUIZET, Laetitia PIZZINI
- **Commission DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie°**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Président : Jean-Claude PRABEL
 - Membres : Florent CALMET, Marie-Laure GAILLARD, Lucas PONCET

- **Commission Bâtiments – Sécurité - Accessibilité**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Président : Laurent JANAUDY
 - Membres : Florent CALMET, Monique FAVIER, Cyrill JANAUDY, Laetitia PIZZINI, Lucas PONCET
- **Commission Urbanisme**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Président : Laurent JANAUDY
 - Membres : Fanny BEREZIAT, Sylvie JAMBOR, Florent CALMET
- **Commission Gestion des locations communales**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Président : Sylvie JAMBOR
 - Membres : Marie COMMARET, Marie-Laure GAILLARD, Magali ONCÛL
- **Commission Fleurissement - Associations locales - Gestion des salles - Cérémonies**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Présidente : Sylvie JAMBOR
 - Membres : Marie COMMARET, Jennifer MOISSONNIER, Magali ONCÛL
- **Commission Bulletin, Site internet**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Présidente : Sylvie JAMBOR
 - Membres : Monique FAVIER, Marie-Laure GAILLARD, Jennifer MOISSONNIER
- **Commission appel d'offres**
 - Président : Nicolas SCHWEITZER
 - Vice-Président : Lucas PONCET
 - Membres : Fanny BEREZIAT, Jean-Claude PRABEL, Cyrill JANAUDY

2020-014

CPINI – Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires

A la suite du renouvellement du conseil municipal, M. Jean-Claude PRABEL informe qu'il convient de procéder à la nomination des nouveaux membres du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le nouveau CCCSPV suivant :

- Président : M. le Maire ;
- Chef de corps membre de droit : Mr Jean-Claude PRABEL ;
- Caporal-Chef Jean-Luc MONTMAIN titulaire, Caporal Olivier FERRIER suppléant ;
- Sapeur 1^{ère} classe Julien SERVE titulaire, Sapeur 1^{ère} classe Guillaume GAILLARD suppléant ;
- M. Florent CALMET représentant de l'administration titulaire ;
- M. Laurent JANAUDY représentant de l'administration suppléant ;
- Mme Laetitia PIZZINI représentant de l'administration titulaire ;
- Mme Magali ONCÛL représentant de l'administration suppléant.

2020-015

Délégué à la défense

M. Jean-Claude PRABEL est nommé correspondant à la défense.

2020-016

Délégation du conseil municipal au maire

M. le Maire informe que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire les attributions ci-dessous détaillées :

- Signer pendant la durée de son mandat, tous les documents relatifs à la préparation, l'exécution et le règlement des factures inférieures à 10.000.00 € lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et de même que tous les actes complémentaires aux marchés, pour les marchés dont le montant est inférieur à 10 000.00 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions du cimetière ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Réaliser les lignes de trésorerie pour un montant maximum de 50 000.00 € ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

2020-017

Délégations du maire aux adjoints

M. le Maire informe le conseil municipal des délégations attribuées à chaque adjoint.

- 1^{er} adjoint - Mme Fanny BEREZIAT : Finances et budget – Ecole – Cantine – Garderie – Bibliothèque, culture et loisirs – Gestion du personnel.

- 2^{ème} adjoint – M. Jean-Claude PRABEL : Voirie – Réseaux - Matériel roulant et accessoires – Cimetière - Réserves foncières – Affaires agricoles – DECI.

- 3^{ème} adjoint – M. Laurent JANAUDY : Bâtiments – Sécurité – Accessibilité – Urbanisme.

- 4^{ème} adjoint – Mme Sylvie JAMBOR : Gestion des locations communales - Fleurissement – Associations locales – Gestion des salles et cérémonie – Bulletin – Site internet.

2020-018

Indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le Maire explique que le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Ce principe a été aménagé pour les communes puisqu'elles sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

Les taux des indemnités mensuelles sont fixés à :

- Maire : 40.3% de l'indice 1027, soit 1 567.43€ brut / mois

- Adjoints : 10.7% de l'indice 1027, soit 416.17€ brut / mois

2020-019

Salon de coiffure – Demande d'exonération de loyers

M. le Maire présente le courrier de Mme Gaele DORET qui demande une exonération de loyers correspondants à la période de confinement pendant laquelle le salon de coiffure était fermé. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de procéder à l'exonération des loyers des mois d'avril et de mai 2020.

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Présentation au conseil municipal du fonctionnement et des actions du Centre Communal d'Action Sociale.

Le bureau du CCAS est composé de son Président, M. le Maire, de 6 membres du conseil municipal et de 6 personnes de la commune.

Les membres du conseil municipal sont ainsi désignés : Sylvie JAMBOR, Marie COMMARET, Monique FAVIER, Magali ONCÛL, Jennifer MOISSONNIER et Pierre PERTUIZET.

Les personnes extérieures au conseil municipal seront prochainement nommées et l'ensemble des membres sera désigné par délibération lors du prochain conseil municipal.

Epicerie

Présentation des devis des travaux validés et du planning d'exécution des travaux.

Le conseil municipal décide de consulter M^e CHANEL, avocat, pour la rédaction du bail commercial incluant le logement situé au-dessus du local commercial.

Emploi été

M. Romain FEUFEU est retenu pour le poste d'agent technique afin de seconder M. Julien BRAIBANT du 15 juin au 31 juillet et de le remplacer durant ses congés annuels du mois d'août.

Date à retenir

Mardi 9 juin : Commission finances à 20h00 en mairie.

Date du prochain conseil municipal le mardi 23 juin 2020 à 20h00

M. le Maire,



Nicolas SCHWEITZER